

# 3<sup>o</sup> CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

Inscription jusqu'au 1er décembre 2025

Gratuit  
Ouvert à tous

A GAGNER :  
Bons d'achat



Aidez nous à apporter de la magie de Noël dans notre village !

Inscription et règlement sur [www.autruy-sur-juine.fr](http://www.autruy-sur-juine.fr)

Informations : 06 86 07 79 35



# Le village d'Autruy-sur-Juine organise son 3ème concours des maisons décorées pour Noël

1er décembre : fin des inscriptions (en complétant le formulaire papier prévu à cet effet)

8-14 décembre : publications des photos des maisons sur le compte facebook "Village d'Autruy-Sur-Juine" et vote par "like" 

15-23 décembre : passage du jury pour noter les maisons

11 janvier : remise des prix lors de la cérémonie des voeux du Maire

## Les prix :

**1ère place : 80 €**

**2ème place : 60 €**

**3ème place : 40 €**



## Aidez nous à apporter de la magie de Noël dans notre village !

Renseignements : 06 86 07 79 35



# REGLEMENT DU CONCOURS

## ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la municipalité d'Autruy-sur-Juine organise son 3ème concours des maisons décorées de Noël.

## ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours des maisons décorées de Noël a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse. Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Altraciens dans la décoration de leur maison ou de leur balcon. Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser l'illumination de maisons individuelles, de jardins, ou de balcons.

## ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la commune d'Autruy-sur-Juine. Les membres du jury sont exclus du concours. Les participants devront permettre l'accès de leurs illuminations aux membres du jury si celles-ci ne sont pas visibles de la rue. Les Altraciens désirant participer au concours doivent s'inscrire via le formulaire papier distribué dans les boîtes aux lettres et disponible également en Mairie, avant le 1er décembre 2025.

## ARTICLE 4: CRITÈRES DE JUGEMENT ET DE NOTATION

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- 1- Qualité : effet d'ensemble des illuminations et décorations et leur harmonie.
- 2- Sens artistique : originalité, créativité, mise en scène.
- 3- Les votes par "like" sur le compte facebook "Village d'Autruy-Sur-Juine".

## ARTICLE 5: COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé des membres du Conseil municipal.

## ARTICLE 6: RESPONSABILITÉ ET SECURITÉ

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur.

## ARTICLE 7: DROIT A L'IMAGE

Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donnés aux organisateurs de photographier des illuminations de décorations, d'utiliser les photos gratuitement et sur tous supports.

## ARTICLE 8: ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

## ARTICLE 9: ATTRIBUTION ET REMISE DE PRIX

Les résultats seront communiqués le jour de la cérémonie des voeux du Maire qui aura lieu le dimanche 11 janvier 2026 à la salle des fêtes. La commune attribuera un prix aux 3 premières maisons du classement

- 1 er prix : bon d'achat de 80 €
- 2ème prix : bon d'achat de 60 €
- 3ème prix : bon d'achat de 40 €



# 3<sup>°</sup> CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

**BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avant le 01/12/2025.  
A envoyer à [contact@autruy-sur-juine.fr](mailto:contact@autruy-sur-juine.fr) ou à déposer en Mairie.**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....@.....

Souhaite participer au 3ème concours des maisons décorées de Noël qui aura lieu à partir du 8 décembre 2025.

J'atteste avoir lu et compris le règlement du concours.

A Autruy-sur-Juine, le .....

Signature :

